



**Communiqué unitaire Fonction Publique**  
**Rassemblement en soutien à Anthony Smith, inspecteur du travail,**  
**à Nancy le 28 septembre 2022**

Anthony Smith, inspecteur du travail dans le département de la Marne avait été suspendu de ses fonctions par le Ministère du travail le 15 avril 2020, puis sanctionné disciplinairement par une mutation d'office. Il avait demandé, dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, des mesures et équipements de protection de salarié.es d'une association d'aide à domicile, et notamment de masques FFP2 pour des tâches qui ne peuvent être réalisées en respectant les règles de distanciation sociale.

Il n'a fait que son travail, suite à une alerte des représentant.es du personnel, pour faire respecter les droits de ces salarié.es aux emplois précaires, à 97% des femmes et garantir leur santé et leur sécurité.

Dans cette affaire, la presse a largement documenté les pressions, influences, collusions et interventions de l'employeur de la hiérarchie directe de l'inspecteur, du Président du Conseil Départemental et posé avec une grande acuité la remise en cause de l'indépendance reconnue par la norme n°81 de l'Organisation Internationale du Travail.

**Le 28 septembre, le tribunal de Nancy statuera sur la requête en annulation de cette sanction disciplinaire inacceptable. Nos organisations appellent à rejoindre le rassemblement organisé à cette occasion à 10 heures, 5 place de la Carrière à Nancy.**

Nous affirmons que le monde du travail a plus que jamais besoin d'une inspection du travail aux prérogatives renforcées, centrée sur la protection des conditions de travail.

Nous affirmons également le nécessaire et strict respect de l'indépendance des inspectrices et inspecteurs du travail reconnue par l'Organisation Internationale du Travail.

Nous réaffirmons avec force notre attachement à des services publics et à une Fonction publique au service de l'intérêt général, répondant aux besoins de la population et contribuant à son émancipation.

Nous affirmons que le statut général des fonctionnaires fondé sur les principes d'indépendance, d'égalité et de responsabilité doit être respecté : il constitue la garantie de la mise en œuvre d'un service public neutre, impartial et à l'abri de toutes formes de pression.

**Nos organisations expriment leur soutien plein et entier à Anthony Smith, inspecteur du travail !**

*Paris, le 23 septembre 2022*